

Déductibilité fiscale pour les années à venir (scénario de suppression progressive)

Année (exercice d'imposition)	Déductibilité maximale
2025 (exercice d'imposition 2026)	75 % (et minimum 50 %)
2026 (exercice d'imposition 2027)	50 %
2027 (exercice d'imposition 2028)	25 %
2028 (exercice d'imposition 2029)	0 %

